



# Le bulletin @Assuris

Numéro 8 - Septembre 2024

## Table des matières

### [Découvrez le nouveau centre de ressources pour les compagnies membres!](#)

Vous y trouverez l'information essentielle sur la gouvernance d'Assuris, ainsi que des ressources qui vous aideront à communiquer à vos clients le filet de sécurité offert par Assuris... [Lire la suite](#)

### Chez Assuris

#### [Présentation des nouveaux administrateurs d'Assuris](#)

Assuris est heureuse d'accueillir M. Potvin, M. Hubbs et M. Vincent au sein du conseil d'administration d'Assuris... [Lire la suite](#)

#### [Planification de la résolution : modification du Protocole d'exécution d'Assuris](#)

Le Protocole d'exécution d'Assuris modifié officialise notre responsabilité de travailler directement avec nos compagnies membres aux évaluations préalables de la résolvabilité et à la planification de la résolution en « temps de paix », lorsque les assureurs ne sont pas à risque de faire faillite... [Lire la suite](#)

### Aperçus de l'industrie

#### [Leçons qu'Assuris a tirées de faillites précédentes – Pourquoi les compagnies d'assurance vie et santé font-elles faillite?](#)

Bienvenue dans le premier volet de notre série sur les leçons tirées des précédentes faillites de compagnies canadiennes d'assurance vie et santé. Bien que les compagnies canadiennes d'assurance vie et santé fassent rarement faillite, le rôle d'Assuris est d'être toujours prête à entreprendre la résolution d'une compagnie membre, quelle qu'elle soit. Pour être toujours prête, Assuris doit bien comprendre les faillites antérieures pour mieux faire face à la prochaine... [Lire la suite](#)

#### [La faillite des compagnies d'assurance vie et santé : comprendre le rôle d'Assuris dans la protection des assurés](#)

Le présent article décrit le processus de collaboration entre Assuris, les autorités de contrôle prudentiel et le liquidateur pour assurer la protection des assurés en cas de faillite d'une compagnie d'assurance vie et santé canadienne... [Lire la suite](#)

Suite à la page suivante 

## Aperçus de l'industrie

### [Le Canada vers le point de bascule](#)

Les sismologues savent qu'un tremblement de terre important aura un jour lieu en Colombie-Britannique ou dans le corridor Ottawa/Montréal/Québec. Il ne s'agit pas de savoir si, mais plutôt quand cela arrivera. Ces mêmes experts ont élaboré des modèles qui permettent d'estimer combien de milliards de dollars de dégâts le séisme causera... [Lire la suite](#)

### [Perspectives sur les risques et bénéfices des services financiers numériques pour les consommateurs](#)

La transformation numérique du secteur financier est profonde : elle s'appuie sur la puissance et le niveau de sophistication grandissants des ordinateurs, des logiciels et des réseaux informatiques. Cette transformation était déjà bien entamée avant la pandémie sur le plan des services bancaires et de paiement... [Lire la suite](#)

## Perspective globale

### [Série d'études de cas de résolution - leçons tirées des faillites de banques et d'assurances au niveau mondial](#)

(Disponible uniquement en anglais) – Le livret d'études de cas de résolution de Perbadanan Insurans Deposit Malaysia présente une exploration approfondie de diverses résolutions de banques et de compagnies d'assurance. Chaque cas est analysé selon une approche structurée qui comprend : le contexte, les défis à relever, les mesures de résolution et les principaux enseignements... [Lire la suite](#)

## Espace conseillers financiers

### [Boîte à outils du conseiller financier – Une nouvelle apparence, de nouvelles ressources et plus encore!](#)

Chez Assuris, nous nous engageons à développer des outils et des ressources qui soutiennent les conseillers financiers. Notre objectif est de vous aider à offrir la tranquillité d'esprit à vos clients et à les aider à prendre les meilleures décisions pour eux-mêmes, leur famille et leur entreprise lorsqu'ils planifient leur avenir... [Lire la suite](#)

### [À venir bientôt : le calculateur de protection d'Assuris](#)

Nous sommes ravis de vous présenter en avant-première le calculateur de protection d'Assuris! Cet outil sera une ressource additionnelle pour les conseillers financiers, qui pourront ainsi aider leurs clients à comprendre comment leurs garanties d'assurance vie et santé sont protégées par Assuris en cas de faillite d'une compagnie membre... [Lire la suite](#)

### [Obtenez 1 unité de formation continue avec Assuris et faites part de vos nouvelles connaissances à vos clients!](#)

Pour assurer sa sécurité financière et laisser un héritage à ses proches, votre client a souscrit une police d'assurance vie universelle avec un capital décès de 1 500 000 \$ auprès d'une compagnie membre d'Assuris. En cas de faillite de la compagnie membre, comment le capital décès de votre client serait-il protégé par Assuris?... [Lire la suite](#)

*Avis de non-responsabilité : « Les points de vue et les opinions exprimés dans les articles du Bulletin @Assuris ou dans nos balados sont uniquement ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions et les croyances d'Assuris. Bien que nous fassions tout notre possible pour nous assurer que les informations que nous partageons soient exactes, nous sommes ouverts à tout commentaire, suggestion ou correction d'erreurs. Ce contenu est mis à disposition à titre d'information uniquement et ne constitue pas un conseil financier, d'assurance ou juridique. »*

## Découvrez le nouveau centre de ressources pour les compagnies membres!

Dans le cadre du lancement de notre nouveau site Web, nous avons facilité à nos compagnies membres l'accès à l'information essentielle sur la gouvernance d'Assuris, ainsi qu'à des ressources qui vous aideront à communiquer à vos clients le filet de sécurité offert par Assuris.

### Un centre de ressources complet

- ▶ **Information centralisée** : Toutes l'information et les ressources essentielles sont désormais accessibles au même endroit, ce qui vous fait économiser temps et efforts.
- ▶ **Contenu à jour** : Notre équipe tient à jour les ressources de la page Web afin de vous garantir l'accès à l'information la plus récente.

Découvrez la page dès aujourd'hui : [Ressources pour les compagnies membres](#)

### Toutes dernières ressources disponibles

#### Rapports financiers

Accédez à nos derniers états financiers.

#### Rapports annuels

Lisez les tout derniers rapports annuels. Ils donnent un aperçu de nos objectifs et priorités stratégiques, de notre rapport sur la conformité aux directives de gouvernance et de notre survol financier.

#### Directives de communication

Communiquez l'information sur la protection d'Assuris à l'aide de nos ressources prêtes à l'emploi. Elles vous aident à transmettre efficacement à vos clients les renseignements importants sur Assuris, à chaque étape du parcours du consommateur. [Cliquez ici pour télécharger la trousse de communication.](#)

#### Gouvernance

Vous avez accès au Règlement et au Protocole d'exécution d'Assuris. Ces ressources expliquent notre cadre de gouvernance et nos procédures opérationnelles.

Découvrez la page dès aujourd'hui : [Ressources pour les compagnies membres](#)

## Présentation des nouveaux administrateurs d'Assuris

M. Potvin, M. Hubbs et M. Vincent ont été élus au conseil d'administration d'Assuris en mai 2024.

Notre conseil est composé d'administrateurs qui ont des dizaines d'années d'expérience dans les domaines de l'actuariat, de la comptabilité, du droit, de la fonction publique et de l'assurance vie. Nos administrateurs sont choisis pour leur expérience des affaires et leurs compétences professionnelles qui sont essentielles à l'industrie de l'assurance vie et santé et à la gestion de l'insolvabilité. Visitez [assuris.ca/fr](https://assuris.ca/fr) pour obtenir la liste complète des administrateurs d'Assuris.



**Jamey Hubbs – IAS.A**  
Ancien vice-surintendant, Bureau du surintendant des institutions financières

M. Hubbs a occupé des postes de direction au Bureau du surintendant des institutions financières. Il exerçait tout dernièrement les fonctions de vice-surintendant responsable des réponses à l'environnement de risque et de surintendant auxiliaire du Secteur de la surveillance des institutions de dépôt.

[Lire la biographie complète](#)



**Jacques Potvin – FSA, FICA**  
Ancien vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef d'Industrielle Alliance (iA Groupe financier).

M. Potvin était responsable de la saine gestion financière et de la pérennité financière à long terme de l'iA, ainsi que des activités de financement de la société. Il a supervisé les services d'actuariat, de gestion des risques, de comptabilité et de fiscalité, les relations avec les investisseurs, les services juridiques et les ressources matérielles.

[Lire la biographie complète](#)



**Jean Vincent – CSM, FCPA, FCA, CAFM (Québec)**  
Président, Association nationale des sociétés autochtones de financement

Jean Vincent est président et membre fondateur de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF). L'ANSAF est un réseau de plus de 50 institutions financières autochtones qui veillent à stimuler la croissance économique au profit de tous les peuples autochtones du Canada. M. Vincent a reçu la Croix du service méritoire de la part de la Gouverneure générale du Canada.

[Lire la biographie complète](#)

## Planification de la résolution : modification du Protocole d'exécution d'Assuris

Marie-Claire Albanese  
*Responsable des affaires juridiques et secrétaire générale, Assuris*

La planification continue de la résolution pour les compagnies canadiennes d'assurance vie et santé est essentielle pour réduire le risque de faillite désordonnée d'une compagnie d'assurance et maximiser la protection des assurés. La planification de la résolution permet de déterminer les coûts et les risques et de surmonter les obstacles à la résolution d'une compagnie d'assurance vie et santé en faillite. Cette planification est également nécessaire pour les compagnies d'assurance les plus importantes et les plus complexes du Canada qui ont été désignées comme groupes d'assurance actifs à l'échelle internationale en vertu des normes du cadre commun de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

En tant qu'autorité indépendante experte en matière de résolution pour l'industrie canadienne de l'assurance vie et santé, Assuris a actuellement le mandat de préparer des plans de résolution et des évaluations de la résolubilité pour les compagnies d'assurance vie et santé membres dans le cadre du processus réglementaire d'intervention (voir les guides en matière d'intervention du [BSIF](#) et de [l'Autorité des marchés financiers](#)), lorsqu'elles présentent un risque de faillite ou que leur autorité de contrôle prudentiel a décidé de les soumettre à un processus d'intervention.

Toutefois, beaucoup de temps est nécessaire pour garantir une faillite ordonnée, maximiser la protection des assurés canadiens et se conformer aux normes internationales ainsi qu'aux meilleures pratiques émergentes des pays et régions pionniers dans le domaine, comme l'Australie, Singapour, l'Union européenne et le Royaume-Uni. La planification préalable de la résolution permet donc à Assuris d'élaborer des stratégies pour faire face à d'éventuels problèmes de résolution, notamment en facilitant la coopération entre les différents pays et régions.

### Modifications apportées au Protocole d'exécution

En juillet 2024, la modification du Protocole d'exécution d'Assuris (voir le texte dans les rectangles bleus dans la partie I du Protocole) est entrée en vigueur. Le Protocole d'exécution modifié officialise notre responsabilité de travailler directement avec nos compagnies membres aux évaluations préalables de la résolubilité et à la planification de la résolution en « temps de paix », lorsque les assureurs ne sont pas à risque de faire faillite.

Il est important de noter que, grâce à la disposition sur les demandes spéciales formulées « à des fins particulières » figurant déjà dans son Règlement, Assuris avait la capacité et le pouvoir d'obtenir des renseignements de la part de ses compagnies membres afin d'effectuer une planification préalable de la résolution et des évaluations de la résolubilité. Toutefois, la modification du Protocole d'exécution précise que les renseignements demandés à la compagnie membre par Assuris en vertu des demandes spéciales formulées « à des fins particulières » peuvent représenter de l'information permettant de planifier la résolution ou d'évaluer la résolubilité sur une base continue, avant que les compagnies ne soient aux prises avec un risque de faillite.

## Processus de consultation pour la modification du Protocole d'exécution

Les modifications apportées au Protocole d'exécution, qui sont entrées en vigueur en juillet, concluent officiellement près d'un an de consultations menées par Assuris sur les modifications proposées auprès des compagnies membres qui représentent environ 90 % de l'industrie canadienne de l'assurance vie et santé, du sous-comité Assuris-SIMA-IARD du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, de l'Autorité des marchés financiers, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance.

### Article I – Objectif

#### 1.01 Objectif

Le présent Protocole d'exécution décrit la protection que la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (la « **Société** ») offre aux assurés quant à leurs prestations d'assurances de personnes. Mention est faite du Règlement no 1 de la Société, dans sa version modifiée, augmentée ou reformulée (le « **Règlement** »).

Conformément au Règlement, le Protocole d'exécution peut également comprendre des dispositions « qui établissent les exigences imposées aux Membres de fournir des renseignements financiers ou autres à la Société pour lui permettre de réaliser ses objectifs » (article 15.2.4 du Règlement) et « qui régissent les ententes ou procédures que la Société peut établir avec les Membres, les assurés, un Liquidateur, une Autorité de contrôle ou tout autre fonds de garantie pour permettre à la Société de réaliser ses objectifs » (article 15.2.5 du Règlement).

En cas de conflit entre les conditions du présent Protocole d'exécution et du Règlement, ce dernier prévaut.

#### 1.02 Planification de la résolution et évaluation de la résolvabilité

Outre les renseignements que chaque compagnie membre fournira à la Société concernant elle-même, sa société mère ou ses sociétés affiliées conformément à l'article 6 du Règlement, chaque compagnie membre fournira également à la Société des renseignements pour répondre aux demandes spéciales formulées par la Société à des fins particulières afin d'aider cette dernière à :

- a. évaluer la capacité de résolvabilité d'une compagnie membre et à formuler des recommandations sur la manière d'améliorer la capacité de résolution d'une compagnie membre ou d'un groupe de membres, ou
- b. planifier la résolution d'une compagnie membre ou d'un groupe de membres.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les «demandes spéciales formulées par la Société à des fins particulières» peuvent concerner des renseignements, des analyses et des documents que la Société juge nécessaires ou souhaitables afin de pouvoir (a) évaluer la capacité de résolution de la compagnie membre (ou des groupes de membres) et formuler des recommandations sur la manière d'améliorer cette capacité de résolution ou (b) planifier la résolution d'une compagnie membre ou d'un groupe de membres.

**Chez Assuris****1.03 Confidentialité**

Les dispositions de l'article 6.3 du Règlement s'appliquent à tous les renseignements concernant les activités et/ou les affaires d'une compagnie membre, de sa société mère ou de ses sociétés affiliées, obtenues par la Société en vertu de l'article 1.02 du Protocole d'exécution.



Marie-Claire Albanese, B.C.L., LL.B., Ph. D. est la responsable des affaires juridiques et secrétaire générale d'Assuris. Elle dirige les affaires juridiques, donne des conseils sur la préparation de la résolution et supervise la conformité. Elle est également responsable de toutes les questions de gouvernance des conseils d'administration d'Assuris et de la Société d'assurance vie SIAP, ainsi que du comité consultatif de l'industrie, lequel est composé d'un sous-ensemble de représentants en alternance des compagnies d'assurance vie et santé membres d'Assuris.

## Aperçus de l'industrie

## Leçons qu'Assuris a tirées de faillites précédentes – Pourquoi les compagnies d'assurance vie et santé font-elles faillite?

Stephanie Greer  
Vice-présidente directrice, Risques et résolution, Assuris

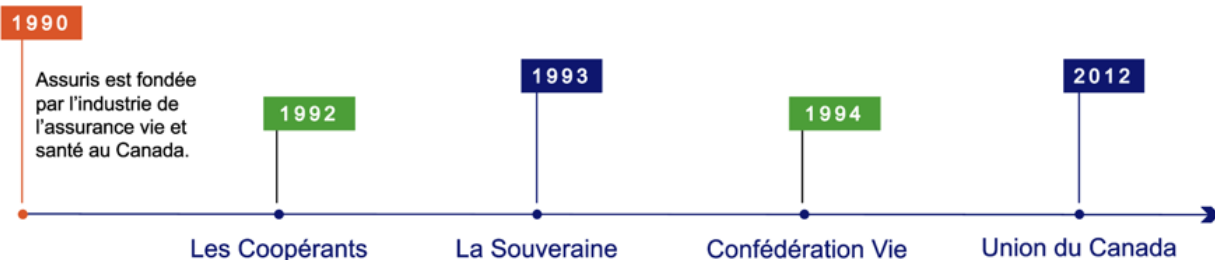
Bienvenue dans le premier volet de notre série sur les leçons tirées de faillites précédentes, et plus particulièrement sur **les raisons pour lesquelles les compagnies d'assurance vie et santé font faillite**.

Bien que les compagnies canadiennes d'assurance vie et santé fassent rarement faillite, le rôle d'Assuris est d'être toujours prête à entreprendre la résolution d'une compagnie membre, quelle qu'elle soit. Pour être toujours prête, Assuris doit bien comprendre les faillites antérieures pour mieux faire face à la prochaine.

Depuis sa création, Assuris a géré quatre dossiers d'insolvabilité de compagnies canadiennes d'assurance vie et santé tout en s'assurant – dans chaque cas - de la protection des assurés qui faisaient face à une situation sans précédent.

Chacune de ces faillites a permis à Assuris de tirer des enseignements en tant qu'organisme de protection des assurés financé par l'industrie. Comme Assuris se concentre sur la détection précoce des risques de solvabilité et sur la préparation en cas de résolution d'une compagnie membre en faillite, ses expériences antérieures lui permettent d'analyser les causes profondes des cas de faillite de compagnies d'assurance vie et santé, ainsi que de déterminer les stratégies et les outils de résolution qui réduiront au minimum les pertes des assurés et les coûts pour l'industrie.

### Faillites passées de compagnies d'assurance vie et santé au Canada



Les faillites antérieures sont comme des arbres tombés qui servent de leçon à l'ensemble de l'écosystème de l'assurance vie et santé. Assuris étudie les faiblesses à l'origine des faillites, que ce soit le manque de profondeur des racines (capitaux insuffisants), la dégradation interne (mauvaise gestion des risques et mauvaise gouvernance) ou les forces extérieures (évolution de l'économie). Tout cela nous aide à comprendre et à anticiper les risques liés à l'entreprise et à l'ensemble du secteur qui peuvent entraîner des faillites.

### Repenser le risque en s'inspirant des modèles d'affaires qui ont échoué

Il est difficile pour une compagnie d'assurance vie et santé de faire faillite en raison de la nature à long terme des activités et du temps dont elle dispose pour gérer les contextes économiques difficiles.

## Aperçus de l'industrie

Elles sont intrinsèquement résilientes en raison de leur orientation sur le long terme, ce qui rend les faillites moins fréquentes. Les faillites, lorsqu'elles se produisent, sont généralement progressives et résultent de facteurs complexes, comme l'insuffisance de capital, la perte de réputation et les problèmes liés à la culture interne.

Les faillites ne sont pas toujours publiques et ne donnent pas toujours lieu à des procédures d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire. Il peut y avoir des solutions solvables pour éviter la liquidation, comme la restructuration, les partenariats stratégiques, l'injection de capitaux par une société mère ou la sortie volontaire du marché.

Dans le cas des quatre faillites de compagnies d'assurance vie et santé, le problème sous-jacent était l'échec du modèle d'affaires, qui a conduit à une prise de risque accrue et, finalement, à l'insolvabilité. Les problèmes liés aux risques stratégiques ont tendance à être plus chroniques qu'aigus. Toutefois, un événement déclencheur peut pousser ces risques à un niveau critique, de sorte que l'accès au capital devient essentiel à la survie de l'entreprise.

Les entreprises bien diversifiées ont l'avantage de disposer de plus de temps pour gérer les situations de stress grâce à leur éventail de ressources. Si le risque de liquidité n'est généralement pas une cause directe de faillite pour les compagnies d'assurance vie et santé, il s'agit d'un environnement en évolution permanente et susceptible de changer, en particulier si ces compagnies commencent à prendre des risques semblables à ceux des banques, comme ceux qui sont associés aux activités de couverture.

L'évolution des modèles d'affaires et des pratiques de gestion des risques dans le secteur au fil du temps aura une incidence sur les faillites futures. On observe une évolution marquée vers l'acceptation de risques à court terme, moins axés sur le capital. Les grandes sociétés ouvertes du secteur emploient maintenant des modèles d'affaires diversifiés, tandis que les petites et moyennes entreprises suivent une stratégie de diversification similaire ou se concentrent sur des créneaux de marché précis.

### Les six principaux signaux d'alarme

Assuris a regroupé les six principales leçons tirées des faillites antérieures de compagnies canadiennes d'assurance vie et santé, qui sont considérées comme **des signaux d'alarme** annonçant des risques de faillite.

1. **Modification structurelle du modèle d'affaires** – Les faillites des années 1990 sont toutes attribuables à une surexposition au marché de l'immobilier commercial, mais les entreprises étaient surexposées parce qu'elles avaient besoin d'obtenir des rendements plus élevés pour offrir des produits plus concurrentiels par suite de la modification de leurs modèles d'affaires. La concurrence en matière de modèle d'affaires peut entraîner des erreurs de tarification des produits, une répartition agressive des actifs, un manque d'échelle et un accès insuffisant à la distribution.
2. **Structures de capital surexploitées** – Les faillites passées étaient associées à des structures de capital surexploitées qui comportaient des risques cachés, tels que la nécessité d'un flux constant de bénéfices pour soutenir les paiements sur la dette de la société de portefeuille ou des actions défavorables de la part des créanciers prioritaires lorsque l'entreprise en difficulté tentait de se restructurer.

## Aperçus de l'industrie

3. **Risque lié à la gouvernance d'entreprise** – Un autre thème courant est l'échec de la gestion des risques et de la gouvernance d'entreprise. Les dirigeants et les conseils d'administration achètent ou créent parfois des entreprises de secteurs qu'ils ne connaissent pas et dans lesquels ils n'ont aucune expertise. Un PDG dominant peut également entraîner un conflit d'intérêts et un manque de surveillance au sein de l'organisation.
4. **Évolution rapide de l'environnement macroéconomique** – Les quatre faillites ont été déclenchées par des situations de stress macroéconomique qui ont épuisé les réserves de capital. Les assureurs peuvent ne pas être en mesure de s'adapter à l'évolution de l'environnement macroéconomique pour les raisons suivantes :
  - ▶ des prix de produits immobilisés sur des affaires à long terme;
  - ▶ des portefeuilles d'actifs optimisés pour un environnement macroéconomique qui n'existe plus;
  - ▶ exposition au marché non couverte entraînant des pertes;
  - ▶ la pression sur les liquidités due aux appels de garantie sur les portefeuilles de produits dérivés.
5. **Modèles de financement à haut risque** – Le manque de confiance du public dans la viabilité à long terme d'une compagnie d'assurance vie et santé peut entraîner le risque de liquidité dans une tendance fatale. Les programmes de financement à court terme risquent de ne pas être renouvelés, et les grandes entreprises institutionnelles cesseront leurs activités ou ne les renouvelleront pas lorsque l'entreprise en difficulté fait face à une dégradation de sa solvabilité.
6. **Lacunes dans les normes de capital et les normes actuarielles** – Les normes actuarielles ne sont pas prescriptives et il peut y avoir un risque d'évaluation lorsqu'un jugement trop optimiste est appliqué à des hypothèses moins bien comprises. Les normes de capital et les normes actuarielles peuvent également ne pas fournir une protection adéquate aux fins de la gestion des situations de stress lorsque de nouveaux modèles d'affaires et de nouveaux risques sont introduits, tels que l'immobilier à haut risque ou les taux de déchéance de l'assurance temporaire 100 ans.

Chaque faillite est un arbre tombé qui enrichit le sol de la forêt en fournissant des nutriments pour la nouvelle croissance et en créant des possibilités d'adaptation. La compréhension des enseignements contribue à l'évolution et à la résilience du secteur et aide Assuris à rester vigilante, à anticiper les risques qui pourraient causer des faillites et à être prête à la résolution.



Stephanie Greer, FSA, FICA est vice-présidente directrice, Risques et résolution d'Assuris. Mme Greer est responsable des questions liées aux risques de l'industrie et à la résolution. Elle dirige une équipe de spécialistes chargée de détecter les risques d'insolvabilité et de préparer la résolution.

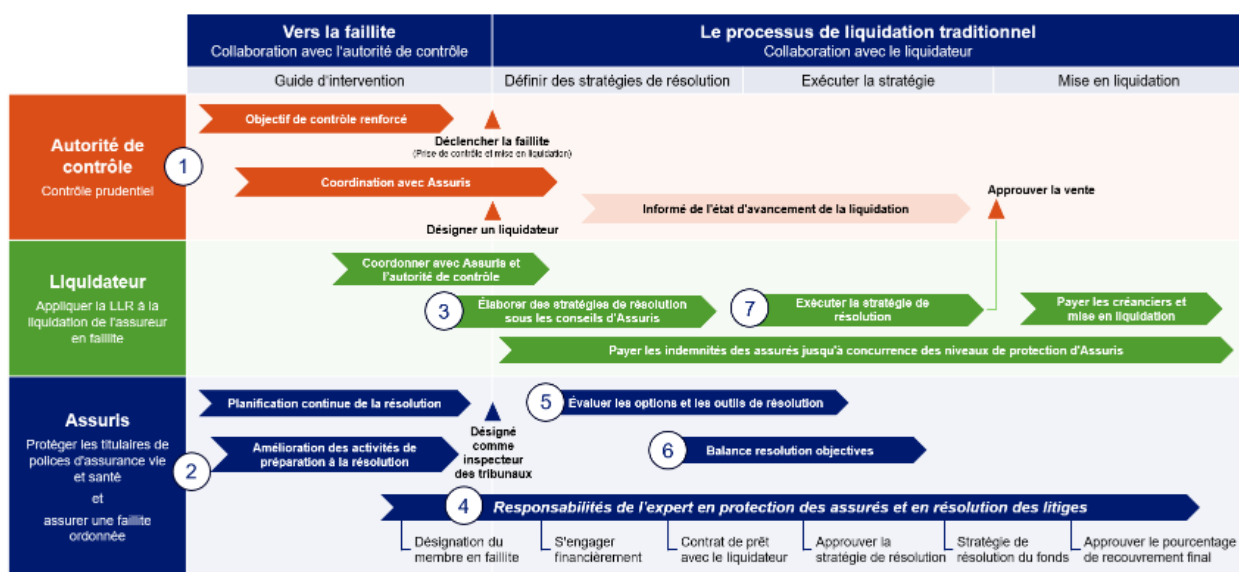
Depuis son arrivée à Assuris en 2011, Mme Greer a collaboré activement avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'assurer un cadre réglementaire solide axé sur la détection précoce des risques et la prévision des problèmes d'insolvabilité en matière d'assurance vie.

## Aperçus de l'industrie

# La faillite des compagnies d'assurance vie et santé : comprendre le rôle d'Assuris dans la protection des assurés

Monica Deschamps  
 Vice-présidente adjointe, Préparation en cas de résolution, Assuris

Les faillites de compagnies d'assurance vie et santé sont peu fréquentes au Canada, mais Assuris joue un rôle crucial dans la protection des assurés lorsqu'elles se produisent. Le présent article décrit le processus de collaboration entre Assuris, les autorités de contrôle prudentiel et le liquidateur pour assurer la protection des assurés en cas de faillite d'une compagnie d'assurance vie et santé canadienne. Les faillites étant très rares, il est essentiel de tenir les parties prenantes d'Assuris au courant de l'approche établie pour la résolution des faillites des compagnies d'assurance vie et santé, afin que tout le monde soit mieux préparé. Il existe certaines différences entre le cadre régissant les compagnies d'assurance vie et santé fédérales et celui régissant les compagnies à charte provinciale, notamment en ce qui concerne la mise en place du processus de résolution et certains pouvoirs de résolution, mais ces différences ne seront pas abordées ici.



## Le processus enclenché en cas d'insolvabilité

### 1. Vers la faillite – Intervention de l'autorité de contrôle et surveillance

Assuris travaille en étroite collaboration avec l'autorité de contrôle prudentiel principale, en suivant le guide d'intervention établi<sup>1</sup>. Ce partenariat prévoit :

- ▶ des mises à jour de la part de l'autorité de contrôle sur les efforts de redressement;
- ▶ la transmission continue de l'information au cours du processus d'intervention;
- ▶ des mises à jour de la part d'Assuris sur les plans d'urgence en cas de faillite potentielle.

1. [Guide en matière d'intervention à l'intention des sociétés d'assurance-vie fédérales | Bureau du surintendant des institutions financières \(osfi-bsif.gc.ca\)](#)  
[Modalités d'intervention auprès des assureurs de personnes du Québec membres d'Assuris \(lautorite.qc.ca\)](#)

## Aperçus de l'industrie

Si les activités de redressement sont infructueuses, l'autorité de contrôle déclenchera le processus de faillite en prenant le contrôle de la compagnie et en entamant des procédures judiciaires pour la mise en liquidation.

### 2. Vers la faillite – Activités d'Assuris

Tandis que l'autorité de contrôle prudentiel se concentre sur les efforts de redressement, Assuris se concentre sur la planification de la résolution et d'autres activités de préparation à la résolution. Pendant cette période, nous évaluons les stratégies envisageables pour la compagnie d'assurance vie et santé et les options et outils dont nous disposons.

D'autres activités de préparation à la résolution sont menées par Assuris, notamment :

- ▶ examiner tous les manuels de préparation en cas de crise (p. ex., manuels sur l'analyse des risques et de la résolution, la communication ou les aspects juridiques et financiers);
- ▶ évaluer les stratégies de financement (c.-à-d. comment Assuris recueillera des fonds auprès de l'industrie pour prendre en charge la protection des assurés);
- ▶ évaluer de quelle façon des stratégies de résolution réalisables peuvent être mises en œuvre.

### Le processus de liquidation traditionnel

#### 3. Liquidateur

Fonctionnaire judiciaire, le liquidateur est un spécialiste de l'insolvabilité nommé par le tribunal. Il est responsable de prendre en charge les activités de l'assureur en faillite et de s'occuper de sa mise en liquidation en vertu de la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR). La LLR s'applique aux faillites des banques et des compagnies d'assurance vie et santé au Canada. Le liquidateur évalue tous les actifs et passifs de la compagnie en faillite et détermine les meilleures stratégies pour liquider efficacement les actifs afin de payer les créanciers conformément aux priorités prévues par la LLR. Les assurés sont considérés comme des créanciers des biens et ont priorité sur les obligataires, les créanciers non garantis et les actionnaires.

Étant donné que les faillites de compagnies d'assurance vie et santé sont rares au Canada, le liquidateur peut faire appel à d'autres experts pour le conseiller pendant les procédures. Lors des quatre dernières faillites de compagnies d'assurance vie et santé au Canada, Assuris a été désignée comme inspecteur nommé par le tribunal pour conseiller le liquidateur et superviser les procédures d'insolvabilité en tant qu'expert des faillites de compagnies d'assurance vie et santé et créancier prioritaire (voir la section Protection des assurés ci-dessous). L'expérience acquise par Assuris lors des faillites antérieures, combinée à l'attention que nous portons actuellement à la préparation à la résolution, nous permet de comprendre les risques liés à la résolution pour nos compagnies membres. Ces connaissances et cette expertise nous permettent d'assister efficacement le liquidateur.

Le liquidateur collabore avec Assuris pour élaborer les stratégies de résolution et administrer les biens mis en liquidation.

## Aperçus de l'industrie

### 4. Protection des assurés

En plus de son rôle d'inspecteur nommé par le tribunal, Assuris conclut une entente de prêt avec le liquidateur afin de fournir les fonds nécessaires à la protection des assurés pour :

- ▶ veiller à ce que les assurés présentant des demandes de règlement pendant les procédures d'insolvabilité soient remboursés jusqu'à concurrence des limites de protection d'Assuris;
- ▶ veiller à ce que les assurés conservent les garanties prévues à leur contrat jusqu'à concurrence des limites de protection d'Assuris lorsque leur contrat est transféré à une autre compagnie d'assurance vie et santé.

En versant des fonds, Assuris devient alors un créancier. Le liquidateur est motivé à accepter les modalités de l'entente de prêt, car elle fournit des fonds supplémentaires et se traduit par un résultat plus favorable pour les assurés. Après le transfert des assurés vers une compagnie solvable, les actifs restants serviront à rembourser Assuris, avant de payer les autres créanciers.

### 5. Évaluation des options et des outils de résolution

Lors de l'évaluation des solutions de résolution et des outils à sa disposition, Assuris considère trois options principales. Il est important de noter que l'un des principaux objectifs d'Assuris en ce qui a trait à la résolution est de permettre aux assurés de continuer à percevoir leurs garanties. Les faillites de compagnies d'assurance vie et santé tendent à être intrinsèquement plus lentes que les faillites de banques en raison des différences fondamentales de leurs modèles d'affaires et de la nature à long terme des engagements.

#### *Option 1 – Recapitalisation afin de faciliter la restructuration*

Assuris peut offrir du soutien financier pour recapitaliser et restructurer l'entreprise et éviter la procédure de mise en liquidation prévue par la LLR. Des critères particuliers doivent être respectés pour qu'Assuris soutienne cette démarche, les plus importants étant les suivants :

- ▶ il doit s'agir de la solution la plus rentable;
- ▶ il doit y avoir un transfert du contrôle de la compagnie en faillite.

#### *Option 2 – Transfert de l'entreprise à une compagnie solvable*

Le transfert de l'entreprise à une compagnie solvable est la meilleure approche pour réaliser la valeur de l'entreprise et, surtout, pour assurer le maintien des garanties des assurés. Le transfert en douceur des contrats d'assurance contribue également à maintenir la confiance des autorités de contrôle, des assurés et du marché financier dans son ensemble. C'est la stratégie qui a été utilisée pour les quatre faillites passées de compagnies d'assurance vie et santé.

#### *Option 3 – Mise en liquidation des affaires qui ne peuvent être vendues*

Assuris peut avoir recours à son institution relais, la Société d'assurance vie SIAP, pour liquider les affaires qui ne peuvent pas être vendues. La mise en liquidation signifie qu'aucune nouvelle police n'est vendue et que les polices existantes sont gérées et réglées jusqu'à leur expiration.

### 6. Mise en place d'un équilibre entre les objectifs de la résolution

Assuris a trois objectifs de résolution en cas de faillite d'une compagnie d'assurance vie et santé :

1. Protéger les assurés en soutenant le maintien des garanties.
2. Réduire au minimum les coûts pour l'industrie.
3. Préserver la confiance du public et contribuer à la stabilité financière.

## Aperçus de l'industrie

Nous cherchons à atteindre un équilibre entre ces objectifs tout au long des procédures d'insolvabilité afin d'assurer une résolution ordonnée et d'avoir la souplesse de choisir la meilleure option de résolution qui répondra aux besoins des différentes parties prenantes.

### 7. Exécution de la stratégie de résolution

Le liquidateur exécute la stratégie de résolution convenue et l'autorité de contrôle prudentiel approuve la vente de l'entreprise. Les assurés sont transférés à une compagnie solvable et leurs garanties sont maintenues à un niveau égal ou supérieur au [niveau de protection garanti par Assuris](#). Le liquidateur paie les créanciers restants à partir des actifs restants et clôt le dossier de mise en liquidation.

La collaboration entre Assuris, les autorités de contrôle prudentiel et le liquidateur joue un rôle essentiel dans la protection des assurés canadiens titulaires de polices d'assurance vie et santé lors de périodes difficiles. En se concentrant sur la préparation proactive à la résolution, en accordant la priorité à la protection des assurés et en tirant parti de ses expériences passées, Assuris veille à ce que les intérêts des assurés continuent d'être protégés.



Monica Deschamps, CPA, CA est vice-présidente adjointe pour la préparation en cas de résolution à Assuris. Elle dirige l'élaboration des stratégies de résolution d'Assuris et des mises à l'épreuve qui veillent à ce qu'Assuris soit prête en cas de résolution. Il s'agit de comprendre les risques liés à la préparation à la résolution auxquels Assuris est confrontée et de collaborer avec les parties prenantes internes et externes pour faire face à ces risques. Mme Deschamps participe également activement à la conception d'outils et de stratégies de financement de résolution d'Assuris afin de protéger les assurés.

## Le Canada vers le point de bascule

Grant Kelly

*Vice-président des affaires réglementaires et de l'analyse financière et économiste en chef à la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA)*

Les sismologues savent qu'un tremblement de terre important aura un jour lieu en Colombie-Britannique ou dans le corridor Ottawa/Montréal/Québec. Il ne s'agit pas de savoir si, mais plutôt quand cela arrivera. Ces mêmes experts ont élaboré des modèles qui permettent d'estimer combien de milliards de dollars de dégâts le séisme causera. Le BSIF et les organismes de réglementation d'assurance provinciaux ont établi des exigences réglementaires à l'intention des assureurs qui souscrivent des contrats d'assurance de biens dans les zones sujettes aux tremblements de terre. Ces sociétés doivent montrer qu'elles disposent d'une couverture de réassurance et de capitaux adéquats pour faire face aux pertes découlant d'un séisme de très grande envergure ayant un intervalle de récurrence d'un an sur 500 ans. Cependant, il est reconnu que ces estimations présentent un risque de modèle important. Même en supposant que les modèles soient exacts, un séisme entraînant des pertes assurées supérieures à ces estimations pourrait mener à la faillite de nombreux assureurs IARD. Presque tous les pays développés présentant un risque important de tremblement de terre ont créé des procédures en vue de protéger l'industrie dans de telles circonstances. Le Canada est l'exception (inquiétante) à la règle. En l'absence d'un plan fédéral, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA-IARD), qui est l'organisation homologue d'Assuris pour les assureurs IARD, est obligée de fonctionner comme l'assureur de dernier recours en cas de tremblement de terre. Ce n'est pas le rôle que la SIMA-IARD est censée jouer. Au-delà d'un séisme d'une certaine ampleur, notre modèle de protection des assurés échouera tout simplement. Le Canada a désespérément besoin d'une meilleure solution.

Pourquoi le modèle de la SIMA-IARD échouera-t-il? Un séisme catastrophique qui endommage des milliers de maisons agira essentiellement comme un « appel de liquidités » majeur pour les assureurs IARD. À partir d'un certain montant, cet appel de liquidités dépassera le capital de base et les protections de réassurance de plusieurs assureurs membres de la SIMA-IARD, ce qui les rendrait insolvables. L'évaluation de la SIMA-IARD qui en résultera pour restituer les primes non acquises aux assurés, payer les sinistres non liés à des tremblements de terre dans les livres de l'assureur en faillite et financer le paiement des indemnités des assurés liés aux tremblements de terre, agira comme un choc secondaire sur tous les autres assureurs IARD « survivants » - et provoquera la faillite d'un nombre encore plus grand d'assureurs.

La SIMA-IARD a publié une série d'études sur le risque systémique afin de déterminer le seuil potentiel de pertes assurées totales (le « point de bascule ») au-delà duquel la SIMA-IARD manquerait à sa mission de protéger les assurés canadiens. La première étude a été publiée en 2013. Une version actualisée de notre modèle de risque systémique a été préparée en 2016, et la publication la plus récente date de 2021. L'étude de 2021 a fixé le « point de bascule » à environ 35 milliards de dollars de pertes assurées. Les résultats qui en découlent sont très positifs. Le seuil est très élevé, car le secteur est fortement capitalisé et bien réassuré. Qui plus est, l'étude indique que très peu de risques peuvent entraîner des pertes assurées d'une telle ampleur (p. ex., la frappe d'un astéroïde, la météo spatiale ou un mégaséisme en Colombie-Britannique ou dans le corridor Québec/Montréal/Ottawa). Parmi ces événements, nous savons que le tremblement de terre arrivera à un moment donné.

## Aperçus de l'industrie

Les décideurs politiques du Canada s'entendent pour dire qu'il s'agit là d'un problème. Dans son budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est explicitement engagé à contrer les risques systémiques associés à un tremblement de terre majeur. Depuis, la SIMA-IARD a entretenu un dialogue constant avec les principaux intervenants. Le nombre d'avancées concrètes pour la mise en œuvre de solutions a toutefois été assez limité. Par conséquent, le conseil d'administration de la SIMA-IARD a défini la « réduction du risque systémique lié à un séisme » comme étant un « enjeu prioritaire permanent », et ce, jusqu'à ce qu'un mécanisme fédéral de filet de sécurité soit mis en place.

Dans le dernier budget fédéral, la ministre des Finances Chrystia Freeland a confirmé la volonté de son gouvernement de s'attaquer au problème. Les acteurs de l'industrie échangent activement sur la manière d'établir des partenariats public-privé pour faire face à divers risques, notamment les inondations et les tremblements de terre. Compte tenu de la complexité de ces dossiers de politique publique, nous reconnaissons qu'un délai supplémentaire pourrait être requis pour que ce dialogue avec le ministère des Finances du Canada aboutisse à un résultat positif.

Cependant, après avoir attendu plus d'une décennie, et en l'absence d'initiative du gouvernement fédéral, la SIMA-IARD a commencé à adopter des mesures progressives en vue d'atténuer le risque systémique. En mai 2024, les autorités de contrôle ont approuvé une modification au Protocole d'exécution de la SIMA-IARD, qui vise à supprimer l'obligation pour la SIMA-IARD d'établir le montant qui reflète le « risque maximal » lors du calcul de toute cotisation spéciale. Cette dernière a été remplacée par une obligation d'établir le montant qui reflète « la meilleure estimation du risque » (un montant actualisé et établi selon des principes actuariels), ce qui aiderait à atténuer le risque systémique en cas de séisme d'envergure catastrophique.

La SIMA-IARD adopte également d'autres mesures visant à atténuer le risque systémique pour le secteur de l'assurance IARD, notamment :

- ▶ Modification des tests de capital pour changer le traitement des cotisations spéciales de la SIMA-IARD – La SIMA-IARD cherche à modifier la formule du test de capital minimal (TCM), ce qui faciliterait l'application du pouvoir réglementaire discrétionnaire concernant le traitement du capital à l'égard des obligations sur plusieurs années de la SIMA-IARD.
- ▶ Exercices de simulation de cas d'insolvabilité – En juillet 2024, la SIMA-IARD a collaboré avec l'Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (BCFSA) et d'autres intervenants (dont le BSIF, le CCRRRA, le ministère des Finances du Canada et le BAC) afin de mener un exercice de simulation de cas d'insolvabilité permettant d'examiner l'impact d'un séisme de grande envergure sur l'industrie des services financiers de cette province, ainsi que l'efficacité des protocoles d'intervention au « point de bascule » et au-delà.
- ▶ Augmentation de la capacité financière – La SIMA-IARD étudie la possibilité de recourir aux marchés financiers pour trouver du financement par emprunt dans le cas où les besoins en liquidités seraient supérieurs aux fonds auxquels le mécanisme de cotisation générale de la SIMA pourrait donner accès. La Louisiana Insurance Guaranty Association (LIGA) et la Florida Insurance Guaranty Association (FIGA) ont récemment appliqué cette solution pour avoir accès rapidement aux fonds nécessaires à régler un nombre considérable de demandes de règlement découlant de la faillite de plusieurs sociétés membres à la suite d'une série d'ouragans dévastateurs.

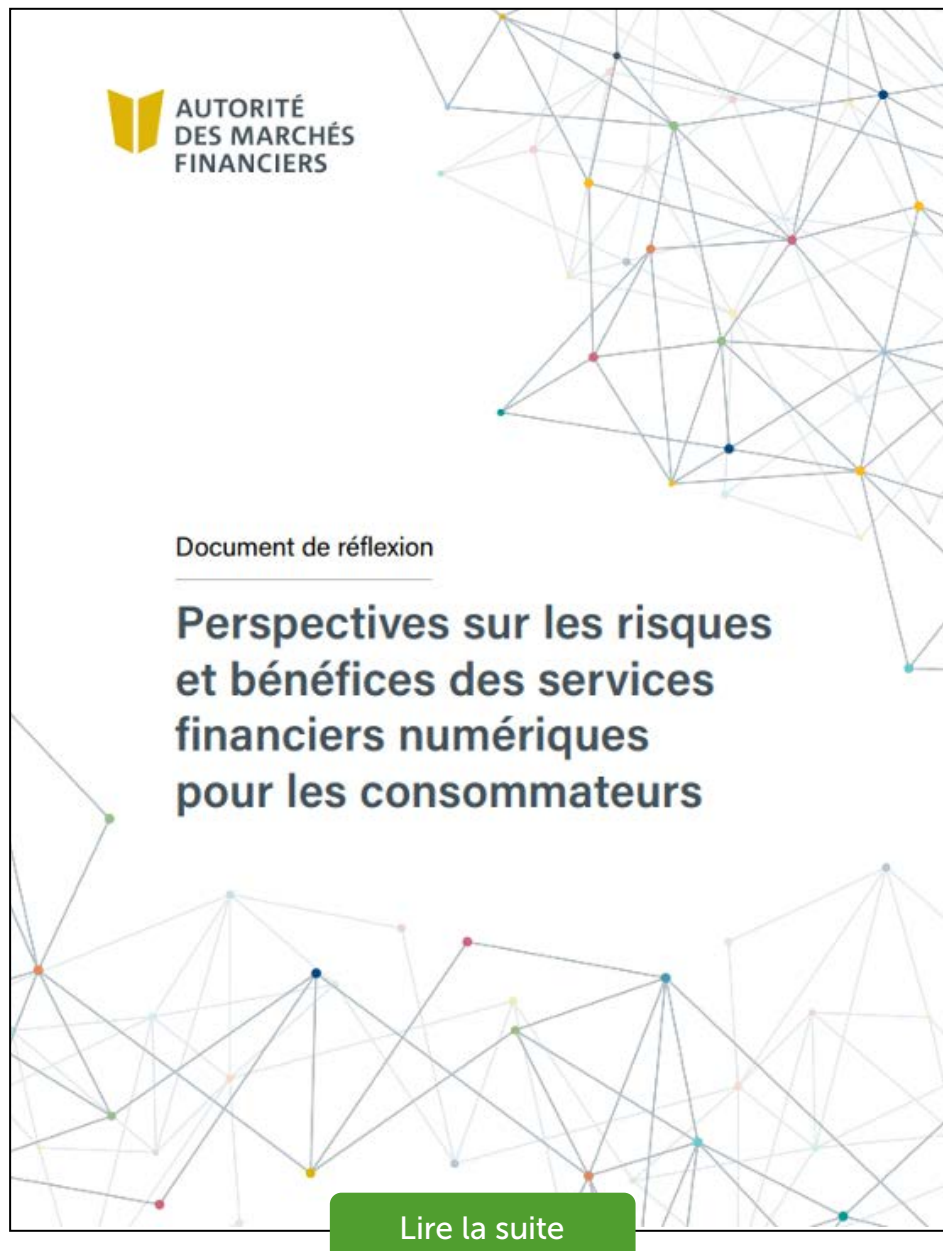
## Aperçus de l'industrie

Ces mesures supplémentaires s'ajoutent aux efforts que la SIMA-IARD a déjà entrepris pour renforcer sa capacité financière, élargir sa « boîte à outils en matière de résolution » et utiliser efficacement les pouvoirs de résolution conférés à la Société lors de sa création. Ces initiatives comprennent : l'adoption d'un protocole de résolution en 2021; des modifications au Protocole d'exécution de la SIMA-IARD approuvées par les sociétés membres (nous permettant d'utiliser le fonds d'indemnisation et d'autres ressources pour financer des solutions de résolution); et l'ajout de liquidités rapides par l'entremise d'une facilité de crédit de soutien de 250 millions de dollars appuyée par un consortium constitué des six grandes banques canadiennes.

La SIMA-IARD continue de travailler avec diligence sur des mesures progressives de préparation aux scénarios catastrophiques. Toutefois, il est essentiel de comprendre qu'un tremblement de terre causant plus de 35 milliards de dollars de pertes assurées serait une véritable tragédie pour les Canadiens, et que toutes nos initiatives s'avéreraient probablement inadéquates. En tant que nation, nous devons voir la réalité en face : nous ne sommes pas prêts pour « la grande secousse ». Il incombe au gouvernement fédéral de collaborer avec les autorités provinciales et le secteur de l'assurance en vue de formuler et de mettre en œuvre des solutions, avant que l'inévitable ne se produise.

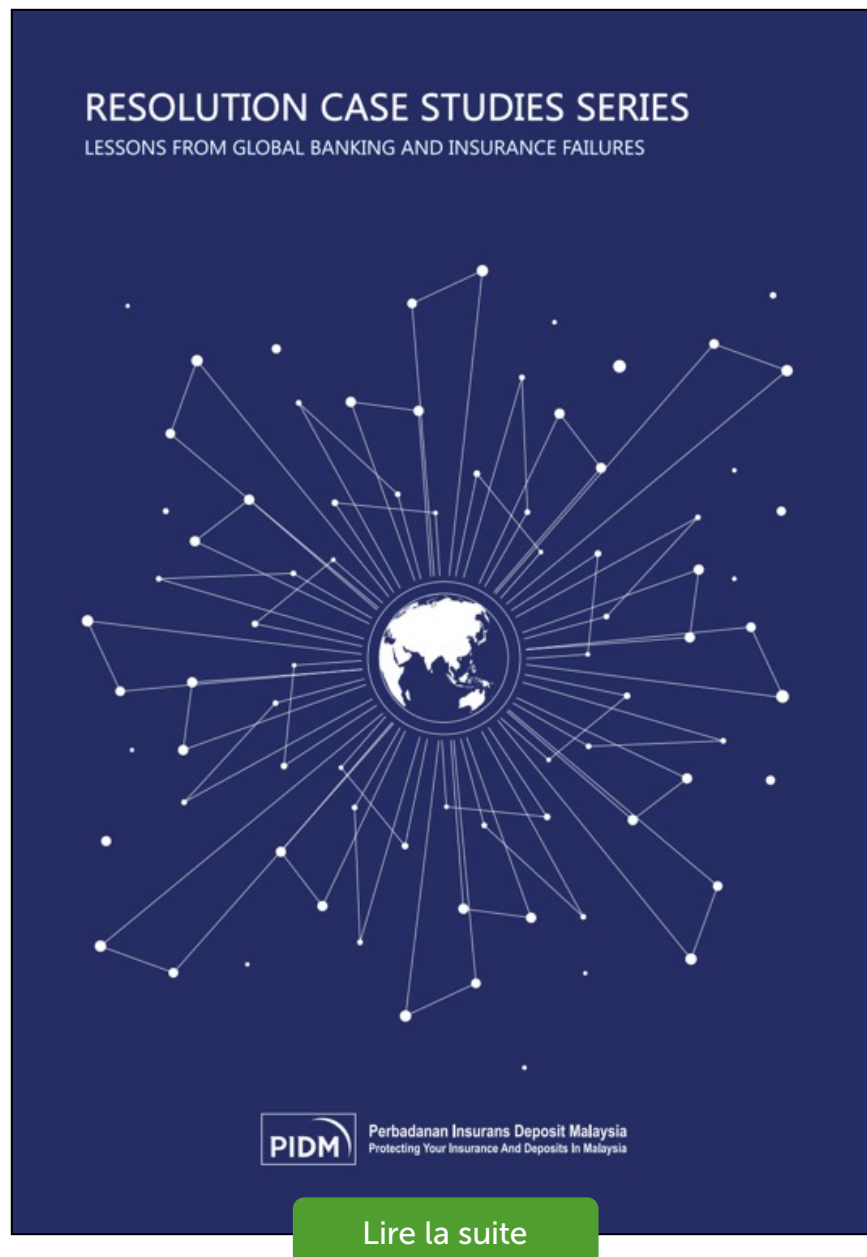
## Perspectives sur les risques et bénéfices des services financiers numériques pour les consommateurs

Document de réflexion de l'Autorité des marchés financiers (AMF) réalisé en collaboration avec Maya Cachecho, professeure, Faculté de droit de l'Université de Montréal, et Sandrine Prom Tep, professeure, Département de marketing de l'UQAM.



## Série d'études de cas de résolution - leçons tirées des faillites de banques et d'assurances au niveau mondial

Par Perbadanan Insurans Deposit Malaysia (2023)  
Ce livret est disponible uniquement en anglais.



Espace conseillers financiers

# Boîte à outils du conseiller financier – Une nouvelle apparence, de nouvelles ressources et plus encore!

Chez Assuris, nous nous engageons à développer des outils et des ressources qui soutiennent les conseillers financiers. Notre objectif est de vous aider à offrir la tranquillité d'esprit à vos clients et à les aider à prendre les meilleures décisions pour eux-mêmes, leur famille et leur entreprise lorsqu'ils planifient leur avenir.

**Formation continue en ligne**



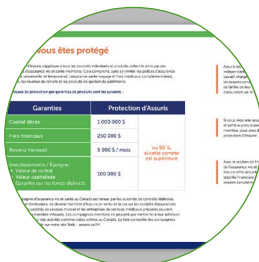
**Dépliant d'Assuris**



**L'assurance, c'est la sécurité**



**Assuris, vous êtes protégé**



**Ressources pour les médias sociaux**



**Liens principaux du site web**



**Quoi de neuf?**

Dans le cadre du lancement de notre nouveau site Web, nous avons fait en sorte que vous, les conseillers financiers, puissiez accéder aisément à l'information essentielle pour discuter de la protection d'Assuris avec vos clients.

En voici les points clés :

- ▶ **Information centralisée** : Accédez à tout ce dont vous avez besoin au même endroit, notamment à notre dépliant, à nos fiches d'information, à notre cours de formation continue, et plus encore!
- ▶ **Une expérience sans faille** : Profitez d'une expérience de navigation fluide sur votre ordinateur de bureau, votre tablette ou votre appareil mobile, et accédez rapidement à l'information où que vous soyez.
- ▶ **Contenu à jour** : Notre équipe tient à jour la boîte à outils du conseiller financier pour que vous ayez toujours de l'information exacte et pertinente à fournir à vos clients.

Un conseiller financier bien informé est la clé d'une relation fructueuse avec les clients, et notre boîte à outils du conseiller financier remaniée est là pour vous aider à chaque étape.

**Consultez la boîte à outils du conseiller financier dès aujourd'hui!**

**Table des matières**

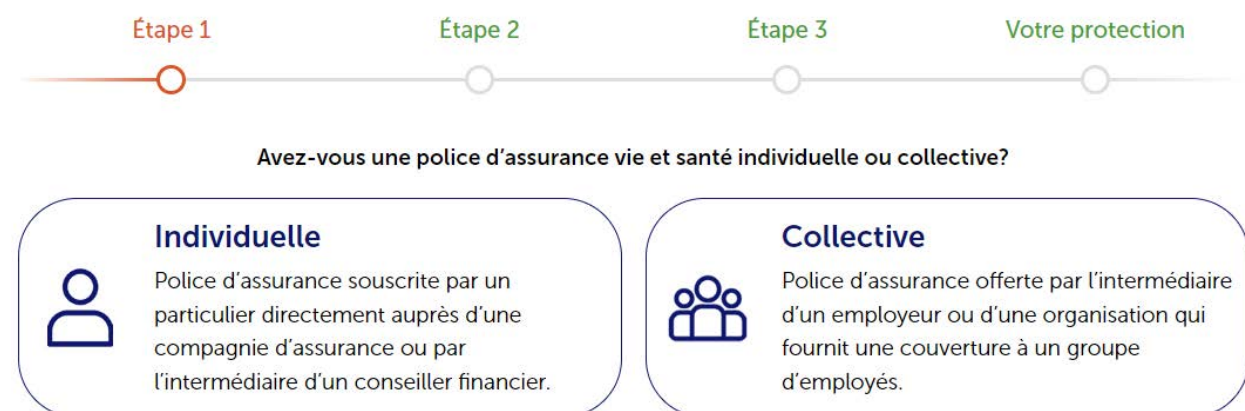
## À venir bientôt : le calculateur de protection d'Assuris

Nous sommes ravis de vous présenter en avant-première le calculateur de protection d'Assuris! Cet outil sera une ressource additionnelle pour les conseillers financiers, qui pourront ainsi aider leurs clients à comprendre comment leurs garanties d'assurance vie et santé sont protégées par Assuris en cas de faillite d'une compagnie membre. Le calculateur de protection d'Assuris qui sera là bientôt aidera les conseillers financiers à assurer la tranquillité d'esprit de leurs clients et à les aider à prendre les meilleures décisions pour eux-mêmes, leur famille et leur entreprise tout au long de leur vie.

### Un processus simple et intuitif en 4 étapes

Le calculateur de protection d'Assuris est convivial et efficace.

1. Choisissez entre une police d'assurance vie et santé individuelle ou collective.
2. Sélectionnez la catégorie de produits d'assurance.
3. Sélectionnez la police d'assurance et indiquez le montant d'assurance pour chaque garantie.
4. Obtenez un résumé de la protection d'Assuris pour la police d'assurance et les garanties que vous avez indiquées.



### Principaux avantages pour les conseillers financiers

- ▶ **Clarté et transparence** : Offrez de l'information utile sur la façon dont les garanties d'assurance vie et santé de vos clients sont protégées par Assuris en cas de faillite d'une compagnie membre.
- ▶ **Consultation personnalisée** : Utilisez le calculateur pour orienter vos discussions en fonction des besoins et de la couverture d'assurance vie et santé de chaque client.
- ▶ **Inspirez confiance à vos clients** : Démontrez votre expertise et la valeur de la protection d'Assuris, renforçant ainsi la confiance de vos clients dans leur couverture d'assurance vie et santé.

### Surveillez l'arrivée du calculateur

Nous préparons le lancement du calculateur de protection d'Assuris pour le quatrième trimestre 2024. Nous vous invitons à nous suivre sur les médias sociaux et à surveiller l'annonce officielle du lancement. Nous aurons plus d'information à communiquer bientôt!

## Obtenez 1 unité de formation continue avec Assuris et faites part de vos nouvelles connaissances à vos clients!

Savez-vous comment Assuris protège les garanties d'assurance vie et santé de vos clients?



### Exemple 1 : Assurance vie universelle

Pour assurer sa sécurité financière et laisser un héritage à ses proches, votre client a souscrit une police d'assurance vie universelle avec un **capital décès de 1 500 000 \$** auprès d'une compagnie membre d'Assuris.

En cas de faillite de la compagnie membre, comment le capital décès de votre client serait-il protégé par Assuris?



### Exemple 2 : Assurance maladies graves

Pour se concentrer sur son rétablissement en cas de diagnostic de maladie grave, votre client a souscrit une police d'assurance maladies graves assortie d'une **garantie pour les frais médicaux de 200 000 \$** auprès d'une compagnie membre d'Assuris.

En cas de faillite de la compagnie membre, comment la garantie pour les frais médicaux de votre client serait-elle protégée par Assuris?



### Exemple 3 : Assurance invalidité

Afin de protéger son revenu – et son style de vie – en cas d'invalidité et d'incapacité de travail, votre client a souscrit une police d'assurance invalidité prévoyant un **revenu mensuel de 5 000 \$** auprès d'une compagnie membre d'Assuris.

En cas de faillite de la compagnie membre, comment la garantie de revenu mensuel de votre client serait-elle protégée par Assuris?



### Exemple 4 : Investissements / Épargne – Rente en capitalisation

Pour préparer sa retraite, votre client a investi **100 000 \$ dans une rente en capitalisation** auprès d'une compagnie membre d'Assuris.

En cas de faillite de la compagnie membre, comment la garantie de valeur capitalisée de votre client serait-elle protégée par Assuris?

Obtenez les réponses aux exemples ci-dessus, ainsi qu'une unité de FC en suivant notre cours de formation continue en ligne aujourd'hui!

[Suivre le cours de formation continue en ligne](#)

Vous pouvez également nous écrire par courriel à [info@assuris.ca](mailto:info@assuris.ca) pour demander une présentation en personne ou virtuelle par notre équipe.